



Ville d'Esch-sur-Alzette

Personnel

Date de l'annonce publique de la séance:
28.02.2013

Date de la convocation des conseillers:
28.02.2013

point de l'ordre du jour :
12A₁

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 8 mars 2013

Présents: Mutsch, bourgmestre, Spautz, Hinterscheid, échevins, Maroldt, Codello, Zwally, Baum, Hansen, Kox et Johanns conseillers,

Espen, secrétaire communal ff.

Absents: Huss et Tonnar, échevins, Knaff, Hildgen, Wohlfarth, Weidig, Bofferding, Goetz, et Bernard, conseillers.

Le Conseil Communal;

Objet: Création d'un poste de rédacteur au département des travaux municipaux, direction, et suppression par voie de conséquence d'un poste d'employé communal appartenant à la carrière C.

Vu sa délibération du 14 juillet 1977 portant nouvelle confirmation du cadre des fonctionnaires et employés de la Ville telle qu'elle a été modifiée par la suite,

Considérant que cette délibération a trouvé l'approbation du Ministre de l'Intérieur le 8 avril 1977, No 900/77,

Vu l'organigramme du département des travaux municipaux,

Vu le rapport du 23 novembre 2012 de Monsieur l'ingénieur directeur des travaux municipaux aux termes duquel il sollicite le remplacement d'un employé communal ayant rempli la fonction de secrétaire de direction qui fait valoir ses droits à une pension de retraite à partir du 1^{er} septembre 2013,

Vu l'avis de la commission du personnel et de la réforme administrative du 27 février 2013,

Après délibération,

d é c i d e
à l'unanimité

- 1) de créer au département des travaux municipaux, direction, un poste de fonctionnaire dans la carrière du rédacteur.
- 2) de supprimer, au moment où l'actuel secrétaire de direction fera valoir ses droits à une pension de retraite, au même service le poste d'employé communal appartenant à la carrière C, poste dont l'intéressé est le titulaire.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 28.03.2013
Pour expédition conforme,
Le Secrétaire Communal ff,

Le Bourgmestre